Paesi d'Aiacciu

Le magazine de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

LE DOSSIER

Logement

Un nouveau Programme Local de l'Habitat

N° 13 - juillet 2013

CAPA
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

www.ca-ajaccien.fr

Numéro
PAESI D'AIACCIU
13

10H30 - PLACE DIAMANT - AJACCIO

LE WIFI PUBLIC EST DÉPLOYÉ

sur sept places ajacciennes et la plage de Lava. Bientôt, le wifi public gratuit arrive aussi dans les villages du territoire. Sortez surfer !

édi-to

LE LOGEMENT **POUR TOUS**

Le logement au même titre que l'emploi et la santé font partie des priorités auxquelles le service public doit répondre.

Indéniablement liées, interconnectés pourrions-nous dire tant elles représentent cette première base sociale que nous devons sans cesse défendre et développer pour répondre aux besoins. Jamais l'intervention des pouvoirs publics ne s'est avérée si indispensable. Depuis le cri de l'Abbé Pierre en 1956, beaucoup a été fait mais il reste beaucoup à faire.

Aussi, la CAPA a décidé de concevoir un programme de l'habitat n°2, fort des réalisations du premier. Avec le nouveau PLH présenté aux instances à la fin de l'année, la Communauté d'Agglomération continue de tracer une voie franche et dynamique en matière de création de logements, de mixité sociale, de préservation de notre patrimoine mais aussi de régulation des prix.

L'exigence est forte. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé une démarche que nous avons souhaité commune et partagée, établie en bonne intelligence avec tous les acteurs du territoire pour mettre sur pied un programme local de l'habitat réaliste, ambitieux et volontaire. Un PLH à la hauteur des attentes.

Plus que jamais, l'accès au logement doit se faire dans des conditions équitables pour tous. Nos jeunes doivent pouvoir s'installer et travailler au pays. Nos séniors parfois en perte d'autonomie doivent bénéficier d'un logement adapté.

Le logement pour tous est un acte politique fort en lequel nous croyons fermement. Avec détermination, conviction et humanisme.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays Ajaccien

PAESI D'AIACCIU // Le magazine de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien / N°13 / Juillet 2013/ Bimestriel
Directeur de la publication : Jean-Marc Roscigni / Rédactrice en chef : Sylvie Pellegrini/ Rédacteurs: Lisa d'Orazio, Marie-Ange Filippi, Linda Gendre. Photographies : Balloïde, Sylvie Pellegrini, Philippe Jolivet/Roberto De Una/Antoine Ragonneau/Hardoin Michel, Kyrnolia, Filippi, Franck Bartoli, Office de tourisme Ajaccio, iStock, Maison de l'emploi, Patrick Madec. Conception et maquette : Sylvie Pellegrini. Impression : Riccobono. 37 000 exemplaires (papier recyclé). Distribution : La Poste. Dépôt Légal : à parution. ISSN N°1778-7823. Magazine gratuit, ne peut être vendu. Ne pas jeter sur la voie publique. Contacter la rédaction : s.pellegrini@ca-ajaccien.fr ou 04 95 52 95 00 ou CAPA - Direction de la Communication, de la Concertation et de l'Expertise Citoyenne - Immeuble Castellani - Quartier St Joseph - 20090 Ajaccio

Exposition

« Dumane in Casa » s'expose à Sarrola-Carcopino et à Cuttoli Corticchiato

L'un des quatre projets primés par le jury du concours Dumane In Casa

SUR LA ROUTE Tout au long de l'été, l'exposition Dumane in Casa voyage dans les communes du Pays Ajaccien. Pour rappel, cette exposition de 40 projets d'architectes professionnels et étudiants, dont quatre ont été primés, est le résultat d'un concours d'idées lancé en septembre 2012 sur le thème « Quelle architecture sur notre territoire ? »

Ainsi, après Afa, l'exposition est installée jusqu'au 26 juillet à la Mairie Annexe de Sarola Carcopino à Effrico.
Enfin, les projets des quatre lauréats seront exposés en la Mairie de Cuttoli-Corticchiato du 29 juillet au 16 août.
Venez nombreux découvrir la maison de demain !
Entrée libre du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 16h30.

La Participation pour l'assainissement collectif est votée

ASSAINISSEMENT Depuis, le 21 mars 2013, par délibération du Conseil Communautaire, la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été instituée.
Cette participation est applicable aux propriétaires soumis à obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées domestiques. Une participation soumise à un régime juridique spécifique a été également instituée pour les propriétaires d'immeubles n'étant pas à usage principal d'habitation mais générant des eaux usées assimilables à des effluents domestiques (ex: restaurants, hôtels, …).
La tarification tient compte de la réglementation en vigueur et des spécificités locales. Il faut souligner que celle-ci n'est due qu'une seule fois et qu'elle permet de réaliser une économie au regard du coût d'acquisition, de gestion au quotidien et de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif pour une maison individuelle.
Enfin, cette redevance permet de contribuer au financement sur le territoire communautaire d'équipements publics d'assainissement et de protéger notre environnement.
Plus d'infos : www.ca-ajaccien.fr

Territoire numérique

Gérer sa consommation d'eau en un clic… c'est possible !

NOUVEAU Faciliter l'accès au service public, innover et rendre les démarches plus pratiques. Autant d'objectifs au coeur du nouveau dispositif mis en place par la CAPA et son délégataire Kyrnolia en faveur des habitants.
Des objectifs également présents dans les nouveaux avenants signés le 22 janvier dernier par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et le Directeur de Kyrnolia.

C'est dans ce cadre que Kyrnolia s'est engagée à repenser sa relation clientèle en la rendant plus pratique, plus accessible mais aussi plus connectée avec l'installation très prochaine de plusieurs bornes interactives.
En effet, pour donner accès aux services de l'eau sur Internet, ces bornes seront placées en mairie d'Ajaccio, en mairie annexe de Mezzavia, en mairie annexe de Sarrola Carcopino et à l'entrée des bureaux de la communauté d'agglomération, quartier Saint Joseph.

Avec elles, les usagers pourront effectuer toutes leurs démarches concernant leur contrat : consulter et régler ses factures en ligne, connaître son indice de consommation, et même résilier son abonnement… et tout cela en un clic !

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MESURER LES IMPACTS DE L'AGENDA 21

Le 26 juin dernier, s'ouvrait le premier comité de suivi de l'Agenda 21 en présence des élus et des partenaires de l'action publique locale. Au programme de cette journée, un enjeu fort : construire le dispositif qui permettra de mesurer les impacts de l'Agenda 21 sur le territoire… Découverte.

Comment les actions menées grâce à l'Agenda 21 font-elles évoluer le territoire? Comment ont-elles participé à transformer les pratiques des citoyens et des partenaires impliqués ? Comment mesurer le développement durable ? Comment évaluer l'action des collectivités et des partenaires ?

Évaluer pour mieux agir

Des questions auxquelles une soixantaine de personnes, élus, associations, institutions, entreprises ont tenté de répondre lors d'une journée de travail participative. Quatre ateliers thématiques ont planché sur ce que l'on nomme « les indicateurs », véritables clés pour évaluer les actions de l'Agenda 21 du pays Ajaccien et construire un dispositif d'évaluation stratégique. « *Nous nous sommes engagés auprès des habitants du Pays Ajaccien à améliorer leur qualité de vie, dans le respect de notre environnement, de notre identité, de notre territoire et des générations futures*», a rappelé la Vice-Présidente déléguée à l'Agenda 21, « *Il est de notre responsabilité, en tant que partenaire de l'action publique locale, de faire connaître clairement nos objectifs, et de notre devoir d'évaluer les décisions que nous prenons et les projets que nous portons* » a t-elle poursuivi.

Une action publique mieux comprise et partagée

Préparer l'évaluation, c'est d'abord débattre des résultats que l'on attend, et de la façon dont on mesurera les changements. Une nécessité pour aller toujours plus loin et répondre aux besoins des habitants comme l' a expliqué Cécile Marchapt-Carcopino, chef de projet Agenda 21. « *Ces travaux doivent nous permettre d'ancrer l'évaluation sur le territoire pour être en capacité de mesurer la plus-value apportée par l'Agenda 21. Il s'agit de vérifier en continu sa cohérence et sa pertinence au regard des enjeux locaux et des besoins des habitants qui évoluent mais aussi trouver la bonne adéquation entre les besoins et les ressources, se donner les moyens d'adapter certains aspects de la stratégie, rendre compte aux citoyens et faire en sorte que l'utilité de l'action publique soit mieux comprise et partagée* ».

200 indicateurs identifiés

Au terme des travaux des quatre ateliers, près de 200 indicateurs de résultats et d'impacts ont été identifiés, constituant un premier référentiel d'évaluation.
Les prochaines réunions de travail se tiendront dans le courant de l'été. Elles

permettront d'analyser la pertinence de ces indicateurs au regard des objectifs de l'Agenda 21 et des enjeux locaux de développement durable.
Ce projet permettra donc d'évaluer les actions menées mais aussi d'engager toujours plus, le Pays Ajaccien et ses habitants sur la voie du développement durable .
En savoir plus crdd-ajaccien.fr

Les Goëlands leucophées en diminution sur le territoire ajaccien

WANTED
GOÉLAND LEUCOPHÉE
CAPA
ADOPTEZ UN GESTE SIMPLE POUR RÉDUIRE LES NUISANCES OCCASIONNÉES PAR LES GOÉLANDS LEUCOPHÉES :
FERMEZ LE COUVERCLE DE VOTRE POUBELLE.

RÉGULATION Il y a quelques semaines, le groupe de travail auquel participent entre autres la Ville d'Ajaccio et la CAPA se réunissait pour évoquer la question du goéland leucophée et de sa présence parfois envahissante.
En effet, ces derniers, comme le savent bien les habitants du Pays Ajaccien, peuvent être responsables de certaines nuisances comme par exemple l'apport de déchets sur la voie publique ou la mise en danger au décollage ou à l'atterrissage des avions à l'aéroport Napoléon Bonaparte.

Lors de cette réunion, une réduction importante de cette population a été constatée due notamment à la fermeture de la décharge de St Antoine, des mesures de régulation et une gestion des déchets améliorée avec la suppression progressive des bacs à ordures ménagères de la voie publique.

À l'automne 2013, un rapport de suivi ornithologique sera rendu public et permettra de dresser un état des lieux complet de leur présence en Pays ajaccien.

La Maison des Grands Travaux passe à l'heure d'été

A L'HEURE Située à l'angle du boulevard Roi Jérôme et de la rue Etienne Conti à Ajaccio, la Maison des Grands Travaux vous accueille désormais du lundi au samedi de 9 heures à 13 heures. Cet espace dédié aux grands chantiers du territoire permet à la fois de saisir la réalité des projets urbains dans son ensemble mais aussi de renseigner les riverains sur les modalités pratiques : durée des travaux, impacts, solutions proposées etc...
Au-delà de sa mission d'information la Maison des Grands Travaux est aussi un lieu de rencontres, d'expositions et d'échanges au cœur de la cité.

Rue des Halles et Etienne Conti : fin des travaux de réfection des réseaux

Les travaux de renouvellement duréseau ont duré un mois.

TRAVAUX La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien assure la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que la gestion des eaux pluviales pour le compte de la Ville d'Ajaccio. Afin de préserver de l'environnement et l'espace urbain de toute dégradation, des travaux de réfection du réseau rue des Halles et rue Etienne Conti ont été entamés.
Ce chantier, d'une durée d'un mois, a permis de construire un système de réseau dit «séparatif». Il s'agit d'un réseau qui permet de collecter séparément les eaux de pluies et les eaux usées. Ces travaux ont été achevés fin juin et permettront de mieux gérer les variations de débit liées aux intempéries parfois violentes et ainsi d'éviter nuisances et débordements pour les habitants, commerçants et restaurateurs du quartier.

4600

C'est le nombre de visiteurs en 15 jours du portail d'accès au wifi public gratuit du Pays Ajaccien !

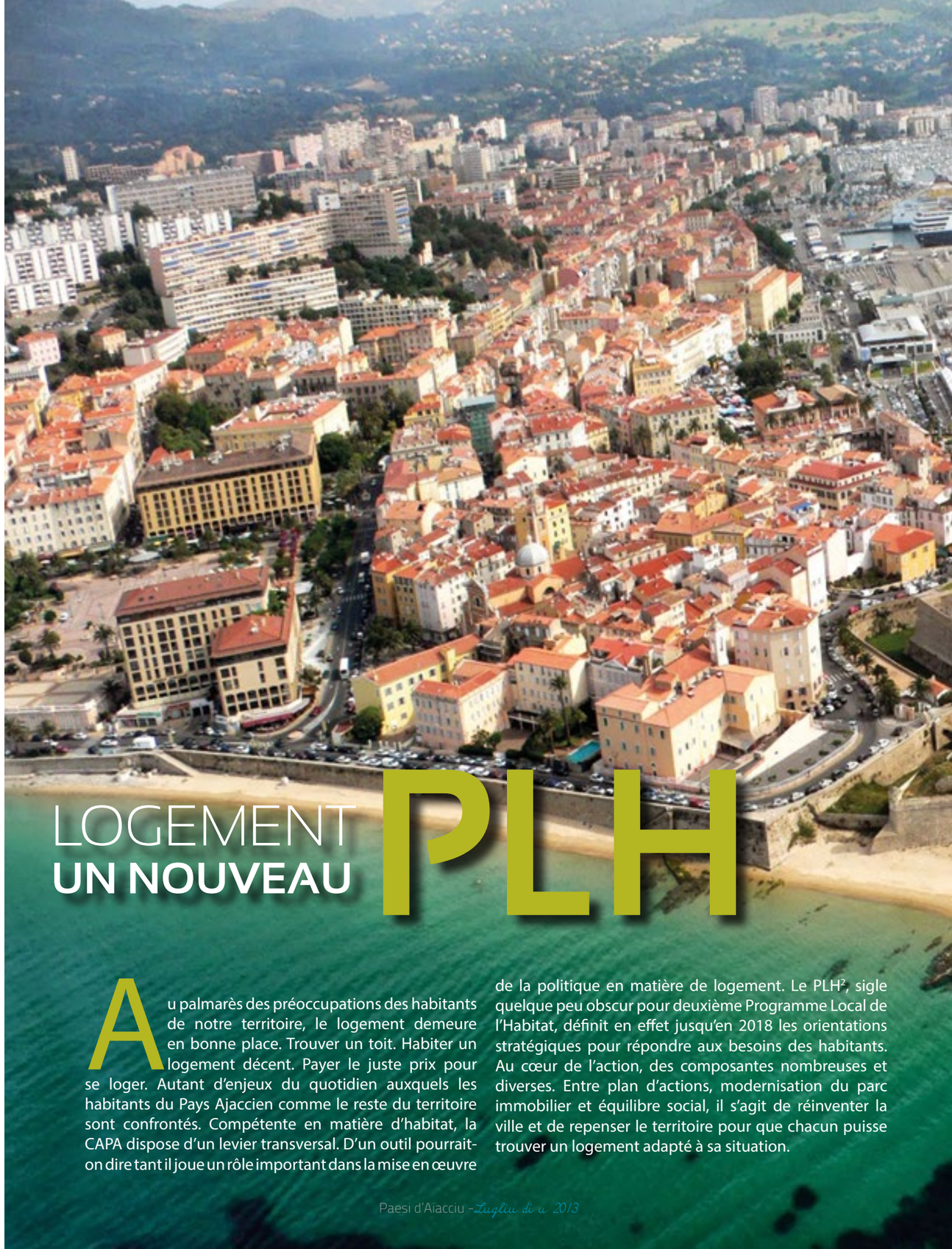

LOGEMENT UN NOUVEAU PLH

Au palmarès des préoccupations des habitants de notre territoire, le logement demeure en bonne place. Trouver un toit. Habiter un logement décent. Payer le juste prix pour se loger. Autant d'enjeux du quotidien auxquels les habitants du Pays Ajaccien comme le reste du territoire sont confrontés. Compétente en matière d'habitat, la CAPA dispose d'un levier transversal. D'un outil pourrait-on dire tant il joue un rôle important dans la mise en œuvre de la politique en matière de logement. Le PLH², sigle quelque peu obscur pour deuxième Programme Local de l'Habitat, définit en effet jusqu'en 2018 les orientations stratégiques pour répondre aux besoins des habitants. Au cœur de l'action, des composantes nombreuses et diverses. Entre plan d'actions, modernisation du parc immobilier et équilibre social, il s'agit de réinventer la ville et de repenser le territoire pour que chacun puisse trouver un logement adapté à sa situation.

En 2006, lorsque la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien adopte son premier PLH, les enjeux sont nombreux. Au fil des 34 actions déclinées par le plan d'actions, il s'agit de produire une offre locative plus importante pour fluidifier le marché, et revaloriser l'habitat existant pour limiter l'exode des populations du centre-ville et des villages.
Mais l'objectif est également de limiter l'étalement urbain, tout en favorisant la qualité de la production neuve, et en régulant les prix.

Tracer des lignes d'action

Document stratégique obligatoire, le PLH définit un projet global de développement concerté et équilibré de l'habitat sur une période de six ans. Pour autant, le PLH, ne saurait avoir la prétention de résoudre, à lui seul, le « problème » du logement. Il apporte à son niveau des réponses souples et diversifiées permettant d'offrir une perspective et de tracer des lignes d'action.

Un bilan positif

Aujourd'hui arrivé à son terme, le premier PLH (2007-2012) a favorisé une véritable action foncière avec la création d'un Fonds d'Intervention Foncière Habitat qui a permis l'acquisition du terrain de l'ancienne usine à gaz d'Ajaccio. Revendu à un promoteur dans le cadre d'un appel à projet et sous conditions, un programme inédit de logement mixte est aujourd'hui en cours de réalisation. Sur 104 logements, 40 logements locatifs sociaux seront disponibles dans un secteur qui n'en comptait aucun. Pour répondre à ces besoins en logements, 565 logements locatifs sociaux ont également été financés sur le territoire.
En matière de revalorisation de l'habitat ancien, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) sur la commune d'Ajaccio a permis d'aider 191 propriétaires de logements anciens à réhabiliter leur bien et à remettre sur le marché des appartements vacants.
Pour lutter contre l'étalement urbain, le PLH préconise de développer de nouvelles formes d'habitat économes en espaces, proches des transports publics, inscrites dans une logique de développement durable : «les hameaux de l'avenir». Dans ce cadre, trois opérations sont en cours au Col du Pruno à Alata, au Listincone à Appietto, et à Mezzana à Sarola-Carcopino. Au service des habitants, la Maison de l'Habitat Durable accueille gratuitement les usagers qui portent un projet de construction sur le territoire, pour les informer et les accompagner dans leurs démarches. Pour questionner le rapport à l'architecture, le concours d'architecture Dumane in Casa permet de repenser la maison traditionnelle et imaginer celle de demain.

L'habitat, chantier d'innovations et de concertation

Avec le PLH puissance 2 qui doit être adopté avant la fin de l'année, il s'agit tout autant de poursuivre que d'amplifier les actions menées. Innover sans cesse dans un contexte difficile, marqué par des prix élevés, l'étalement urbain, le fort développement démographique, des revenus inférieurs à la moyenne nationale et à une offre de logement toujours insuffisante malgré des avancées notables.
Aussi, depuis 2011, le chantier du PLH2 s'est déroulé sur le mode de la concertation et de la participation. Une volonté qui s'est illustrée lors du « Forum de l'Habitat » où une centaine de participants, habitants, élus, professionnels et acteurs intéressés aux questions de l'habitat ont participé au débat. Au final, ce sont 51 actions qui sont déclinées, 51 actions qui portent en elles les trois principes fondateurs du PLH2 : permettre à chacun de vivre dans un logement accessible et de qualité, protéger le patrimoine et l'environnement pour préserver l'avenir, accompagner le développement économique au service des habitants et du territoire.

Construire 5 500 logements neufs

Pour répondre aux besoins tout en prenant en compte les choix de développement des communes et les projets d'ores et déjà engagés, le PLH² propose d'accroître significativement le volume de production de logements sur le territoire. Ainsi, avec près de 5 500 logements sur six ans (soit plus de 900 par an, contre 380 sur la dernière période), la CAPA fixe un objectif ambitieux pour répondre aux difficultés que rencontrent ses habitants pour se loger. Pour atteindre ce niveau de développement, la mobilisation de tous les acteurs est nécessaire. Cela suppose également de développer le rôle des collectivités dans la définition des opérations de manière à limiter la consommation foncière et ainsi préserver les espaces naturels et agricoles.

Développer une offre nouvelle de 1 800 de logements sociaux

Face à la demande croissante de logements à loyers modérés et afin de répondre aux obligations légales qui imposent aux communes de plus de 3 500 habitants de compter 25 % de logements locatifs sociaux, le PLH² fixe un niveau de production de 295 logements sociaux par an sur le territoire de la CAPA. Outre les aides qu'elle apporte aux opérateurs d'habitations à loyer modéré, la communauté d'agglomération finance (dans le cadre de l'OPAH Hameaux et Villages anciens) la réhabilitation de logements anciens dans ses communes rurales pour lutter contre le logement indigne et insalubre et remettre sur le marché des logements vacants.

Réaliser 1200 logements accessibles à la propriété

Outre l'offre locative, la question de l'accession à la propriété à prix abordable est un enjeu phare du PLH². Il s'agit ainsi de donner la possibilité aux ménages dits modestes et intermédiaires de se loger en Pays Ajaccien dans des habitations à prix maîtrisé, dans le cadre d'opérations qui permettent d'éviter l'étalement urbain. L'objectif est de permettre la réalisation de près de 1 200 logements en accession sociale ou maîtrisée d'ici à 2018.

Mener une politique foncière et d'urbanisme partagée

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, il est nécessaire de mettre en place différents outils pour maîtriser le coût des opérations, préserver leur équilibre financier, limiter leur consommation foncière et les localiser à proximité des secteurs desservis par les réseaux d'eau, d'assainissement, de transports… afin de limiter les charges pour les futurs occupants et réduire le coût pour les collectivités. C'est pourquoi le PLH² se décline en actions concrètes à mettre en œuvre par les différentes collectivités en fonction de leurs compétences.

LE PLH : 3 ÉTAPES, 3 DOCUMENTS

UN DIAGNOSTIC pour mieux comprendre les atouts et les faiblesses du territoire en matière de logement.

DES ORIENTATIONS pour fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre sur 6 ans notamment en termes de production de nouveaux logements.

UN PROGRAMME D'ACTIONS concrètes et thématiques pour définir les modalités d'intervention et de partenariat ainsi que les moyens budgétaires à mobiliser

LES ORIENTATIONS DU PLH² DE LA CAPA

- Développer une offre nouvelle moyenne de **912** logements neufs par an pendant six ans;
- Développer une **politique foncière et d'urbanisme** partagée dédiée à l'habitat;
- **Répondre aux besoins spécifiques** en logements et hébergements;
- Améliorer **la qualité des logements**, en préservant l'environnement et le cadre de vie, dans une logique d'économie de charges et de **développement durable**.

LE PROCESSUS DE VALIDATION DU PLH²

Initiée fin 2010, l'élaboration du PLH² s'est poursuivie jusqu'en février 2013 avec les élus, les partenaires, et les habitants. Le 21 mars 2013, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLH² qui a été soumis pour avis aux 10 communes membres. Le conseil communautaire de juillet a intégré ces avis avant que le projet ne soit transmis au Préfet. Ce dernier doit réunir le Comité Régional de l'Habitat et rendre son avis à l'automne. Le conseil communautaire adoptera ensuite définitivement le document.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

LA CAPA VOUS AIDE À FINANCER VOS TRAVAUX

Vous êtes propriétaire d'un logement ancien en Pays Ajaccien et vous souhaitez y faire réaliser des travaux? L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale lancée il y a quelques jours par la Communauté d'Agglomération peut vous permettre de bénéficier d'aides financières et de conseils gratuits. En ligne de mire, la volonté d'offrir au plus grand nombre de bonnes conditions de logement et de préserver le patrimoine bâti. Voici son mode d'emploi.

Améliorer l'habitat

Depuis le 15 juillet 2013, les propriétaires de logements anciens situés dans le périmètre concerné peuvent bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit pour la réhabilitation de leur patrimoine. Le tout sur le plan administratif comme sur le plan technique.

POUR QUI ?

• **Vous êtes propriétaire occupant** (vous occupez à titre de résidence principale le logement): les aides sont attribuées sous condition de ressources.

• **Vous êtes propriétaire bailleur** (vous louez votre bien en tant que résidence principale) : les aides sont soumises aux conditions de mise en location après les travaux.

Des travaux entrepris dans un logement vacant pourront être subventionnés en fonction du type d'occupation que vous envisagez après les travaux : si vous comptez l'occuper en tant que résidence principale (selon vos revenus) ou si vous prévoyez de le louer (en fonction du niveau de loyer pratiqué).

CHIFFRES CLÉS

150 logements concernés

3 680 000 € au total attribués dans le cadre de l'OPAH

Jusqu'à **85%** du montant des travaux subventionnables hors taxes peuvent être financés par les aides

Durée de l'OPAH : **5 ANS.**

26 villages et hameaux du Pays Ajacciens concernés

Un accompagnement gratuit et personnalisé

Une équipe vous accompagne dans les démarches pour réaliser vos projets et vient à votre rencontre chaque mois dans les communes. Un accompagnement renforcé est aussi prévu pour les personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou en situation de handicap.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Si vous envisagez de lancer des travaux pouvant être aidés dans le cadre de l'OPAH ou si vous connaissez des personnes dans ce cas, contactez l'équipe d'animation.

Notez bien qu'il ne faut en aucun cas lancer les travaux avant l'approbation de votre dossier car ils ne pourraient être aidés a posteriori. Par ailleurs, seuls les travaux réalisés par des professionnels, entreprises du bâtiment ou artisans, peuvent être aidés.

Contact de l'équipe d'animation: Tél: 04.95.51.52.74
Adresse: Équipe d'animation de l'OPAH - DGST , 6 boulevard Lantivy- 20000 Ajaccio
- opah.capa@ca-ajaccien.fr- www.ca-ajaccien.fr

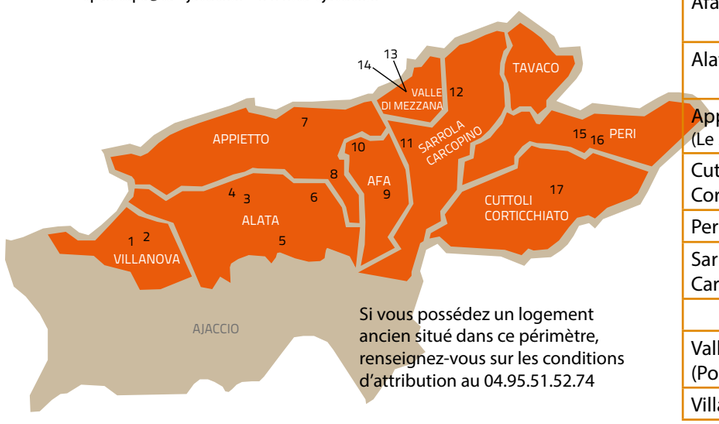

Si vous possédez un logement ancien situé dans ce périmètre, renseignez-vous sur les conditions d'attribution au 04.95.51.52.74

Les 9 cœurs de villages	Les 17 hameaux retenus
Afa	9: Ogliastrone, 10: Piscia Rossa
Alata	3: San Benedettu, 4: Cardiglione, 5: Ranuchiettu, 6: Pietrosella
Appietto (Le Marchesaccio)	7: A Teppa, 8: A Vulpaja
Cuttoli-Corticchiato	17: Pedi Morella
Peri	15: Olmo, 16: Salasca
Sarrola-Carcopino	11: Mandriolo, 12: Carcopino,
Tavaco	
Valle di Mezzana (Poggiale)	13: Casile, 14: Opapu
Villanova	1: San Fedele, 2: Poggio

Les soirées des 14 juillet et 15 août, les noctambus circuleront également jusuqu' à minuit.

La Capa et les TCA se sont mis à l'heure d'été. En effet, comme tous les ans, c'est le retour des noctambus et des fréquences renforcées. Focus sur un dispositif qui favorise l'éco-mobilité.

Les noctambus : laissez-vous conduire jusqu'à minuit

Tout l'été, du 1er juillet au 31 août 2013, la CAPA et les TCA proposent à leurs usagers une desserte nocturne tous les vendredis et les samedis de 20h à minuit.

Les cinq lignes concernées permettent de proposer un maillage global et efficace de l'agglomération ajaccienne et de son centre-ville.

Les arrêts des noctambus et les tarifs pratiqués restent identiques à ceux effectués en journée. Les soirées des 14 juillet et 15 août, les noctambus seront également en service.

Lignes concernées :
Ligne 1 : St Pierre de Cardo > Vazzio > Place De Gaulle
Ligne 2 : Confina > Les Crêtes
Ligne 4 : Budiccione > Centre Hospitalier
Ligne 5 : Parata > Les Crêtes > Place de Gaulle
Ligne 7 : Loreto > Empereur Maillot

Une desserte des plages facilitée

Afin de rendre accessible aux ajacciens et aux vacanciers l'ensemble des plages très prisées d'Ajaccio, leur desserte est assurée par la ligne 5 à l'ouest (Plage des Sanguinaires), et la ligne 12 à l'est (Plage du Ricanto) grâce à des horaires adaptés.

Répondre aux besoins spécifiques

Ainsi, ces initiatives permettent de répondre aux besoins des usagers en période estivale mais aussi de s'adapter aux grands évènements et manifestations culturelles du centre ville.

Un double souci accompagne cette intensification de la desserte des transports en commun ajaccien : faciliter l'accessibilité du centre-ville et des évènements pour tous mais aussi promouvoir l'utilisation des transports en commun.

Alors, laissez-vous tenter par le bus !

RENSEIGNEMENTS
Tel : 04 95 23 29 41
www.bus-tca.fr

Bornes horaires : Finies les incertitudes!

Il y a quelques jours, des bornes d'information voyageurs ont fait leur apparition dans une dizaine arrêts du centre ville d'Ajaccio. Alimentés par panneaux solaires, elles permettent aux aux utilisateurs du bus de connaître le temps de passage du prochain bus et se rendre compte du temps d'attente estimé.

Cette information est aussi accessible avec un smart phone ou une tablette numérique grace aux systèmes de flash codes présents dans chaque arrêt. Autant de moyens supplémentaires et modernes pour simplifier encore plus le recours aux services de transports et répondre ainsi aux demandes des habitants d'être mieux informés sur le trafic ou sur les horaires.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012
UNE GESTION SAINE, UN BILAN POSITIF

Le conseil communautaire a adopté le budget 2013 en février dernier. Suite logique, l'adoption du compte administratif qui retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité. Si le budget fixe des dépenses et des recettes prévisionnelles, le compte administratif correspond à ce qui a été effectivement dépensé et encaissé par la CAPA. Le compte administratif est un exercice de transparence. Il permet de constater l'évolution du budget et de vérifier le respect des engagements pris par les élus devant la population. Analyse.

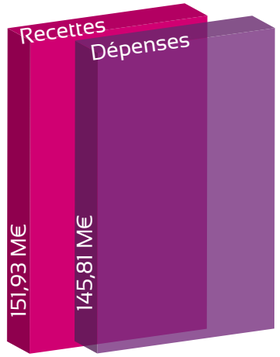

L'excédent consolidé des budgets de la CAPA s'élève à 6,2 millions d'euros.

Pour la CAPA, le compte administratif 2011 fait apparaitre un bilan financier positif qui permet d'envisager sereinement le financement des projets d'investissement à venir.
Un endettement raisonnable et une capacité de désendettement préservée, deux indices d'une saine gestion budgétaire.

Avec un total de recettes de 151,93 millions d'euros rapporté à un total de dépenses de 145,81 millions d'euros, le compte administratif 2012 de la CAPA présente un résultat positif de 6,12 millions d'euros. L'équilibre budgétaire est ainsi respecté et la capacité de trésorerie de la collectivité est maintenue.

Le recours à l'emprunt s'élève à 18,54 millions d'euros (en 2012, aucun emprunt n'a été réalisé) pour le financement de 59,51 millions d'euros de dépenses d'investissement dont 36,41 millions d'euros de dépenses d'équipement brut (acquisitions, travaux).

Répartition des dépenses en 2012

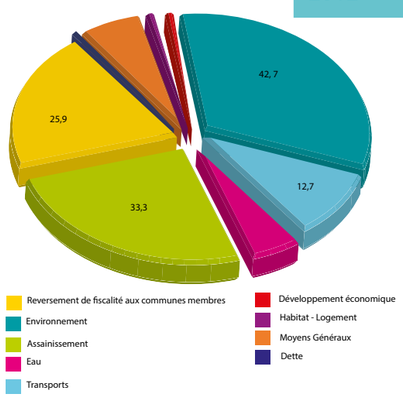

Répartition des recettes en 2012

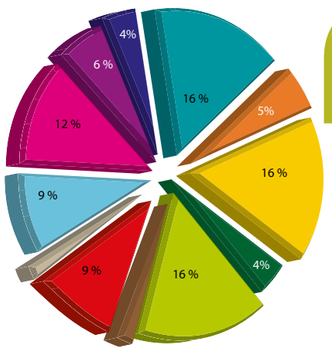

Subventions
Emprunt
Taxe enlèvement ordures ménagères
Compensations fiscales
Taxe habitation et foncier non bati
Dotations
Versement transport
Divers
IFER et TASCOM
CET
FCTVA
Redevance eau - assainissement

LE SAVEZ-VOUS ?

Sur 100 euros de recettes, la CAPA consacre :

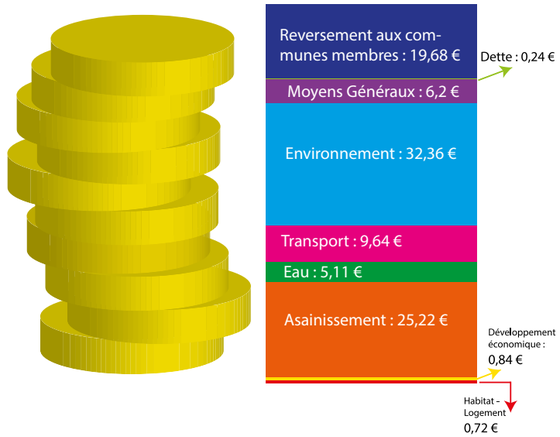
Reversement aux communes membres : 19,68 €
Dette : 0,24 €
Moyens Généraux : 6,2 €
Environnement : 32,36 €
Transport : 9,64 €
Eau : 5,11 €
Asainissement : 25,22 €
Développement économique : 0,84 €
Habitat - Logement 0,72 €

Un autofinancement garant d'une gestion saine et de marges de manœuvre importantes
L'épargne brute atteint 8.9 M€ soit 9,6 % des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne nette (épargne brute hors remboursement du capital de la dette) 7.2 M€.
Cette épargne nette permet de financer directement des dépenses d'équipement et témoigne de la bonne santé financière et de la capacité de la CAPA à rembourser sa dette.

En 2012, on note une évolution de l'endettement de 15,89M€ consécutive à l'encaissement des emprunts 2012.

La bonne maîtrise de la gestion de dette permet de conserver une structure de dette saine et sécurisée avec un taux moyen de la dette inférieur à 4 % et une capacité de désendettement inférieure à 5 ans (maximum autorisé = 15 ans).

Une gestion active des demandes de subventions
La CAPA bénéficie du soutien de l'État et de ses partenaires locaux pour accompagner le financement et le développement de ses projets structurants.

Investissements réalisés entre 2002 et 2012

56,38 M€
Acquisitions
+
104,62 M€
Travaux
+
8,20 M€
Études
−
3,22 M€
Subventions équipement
=
172,42 M€
Dépenses d'équipement de 2002 à 2012

Financement de l'investissement

25,75 M€
Epargne
47,69 M€
Dotations et FCTVA
45,30 M€
Emprunt contracté
53,68 M€
Subventions

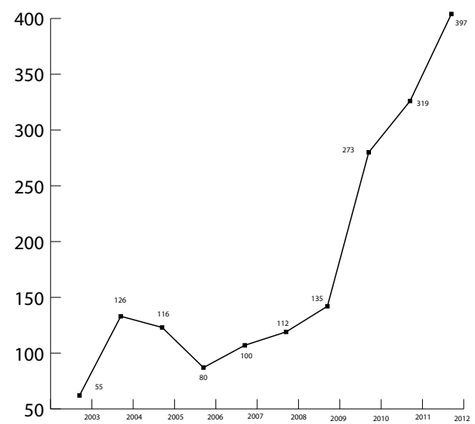

Dépense d'équipement : 397€ par habitant

En 2012, la CAPA a poursuivi sa politique d'investissement permettant le développement dynamique et solidaire de son territoire malgré un contexte marqué par des réformes institutionnelles importantes et une conjoncture économique nationale qui demeure difficile.

On peut noter au niveau national que les groupements de communes ont amorcés depuis l'exercice 2008 un cycle d'investissement moins marqué que le précédent. Ce cycle est totalement inversé pour la CAPA où depuis l'exercice 2010 les investissements montent en puissance et continueront à évoluer fortement jusqu'en 2016.

INSTALLATION DU PREMIER VISIO RELAIS
LE SERVICE PUBLIC PLUS PROCHE DE VOUS

En 2010, la Maison de l'emploi (MDE) du Pays Ajaccien a été parmi les premières en France à signer le renouvellement de sa convention quinquennale, partant du nouveau cahier des charges définissant son rôle de « cellule d'ingénierie de développement territorial ».
Trois ans et demi après, les projets du nouveau plan d'actions deviennent réalité comme le visio relais de Cargese inauguré fin mai.

Dorénavant, les demandeurs d'emploi, les habitants de l'ouest Corse ne sont plus obligés de se rendre sur Ajaccio pour répondre aux convocations du Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou du RSI.

Grâce au visio relais de Cargèse porté par la Maison de l'emploi du pays Ajaccien et co-financé par le Fonds Social Européen et la CTC, les convocations ont lieu dans un local aménagé spécifiquement par la mairie de Cargèse.

Le nouvel outil multimédia développé par la société Orange, et qualifié de «révolutionnaire» par le président de la MDE pourrait prochainement être installé sur d'autres territoires excentrés et dans d'autres institutions présentes sur Ajaccio.

Cette concrétisation est l'une des illustrations de l'important travail d'impulsion et d'animation développé par la petite équipe constituée autour de Cécile Bianchi, la directrice de la MDE. Elle permet de lutter contre plusieurs freins à l'emploi à la fois : la mobilité, la fracture numérique, l'isolement…

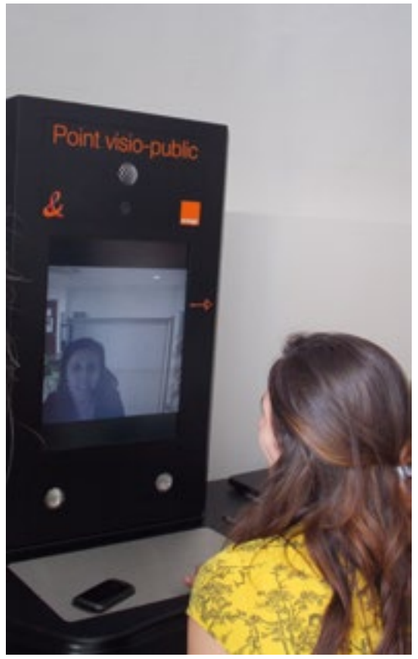

Le visio-relais est installé à Cargèse depuis la fin mai.

« Selon les besoins ou les difficultés de chacun, les conseillers de la Mission Locale peuvent aussi intervenir sur des questions de logement ou de santé »

6000 JEUNES ACCUEILLIS À LA MISSION LOCALE D'AJACCIO

Consolider le présent et préparer l'avenir, voici les fondements de la Mission Locale. Elle accompagne et aide les personnes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Sans distinction de diplômes, il s'agit là d'accompagner les jeunes vers l'emploi et la formation.

A la mission locale rien n'est formaté, tout se construit. Chaque inscrit bénéficie d'un entretien personnalisé et adapté à sa situation, pour définir des objectifs et établir un projet professionnel à la fois efficace et durable.

Selon les besoins ou les difficultés de chacun les conseillers de la Mission Locale peuvent aussi intervenir sur des questions de logement ou de santé. Il sont près de 6000 jeunes à avoir bénéficier des services de la Mission Locale d'Ajaccio en 2012.

Mission locale Ajaccio :
Immeuble Castellani - Quartier St Joseph - 20090 Ajaccio. Tél.: 04.95.20.92.38
@ : secretariat.mlajaccio@missions-locales-corse.org
Accueil : tous les jours sauf le lundi matin. mardi - vendredi matin : de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h
Le vendredi après-midi : de 14h00 à 16h30

SENTIER DU PATRIMOINE
PREMIER COUP DE PIOCHE !

L'opération porte sur la création, l'aménagement et l'équipement d'un sentier du patrimoine sur la commune de Cuttoli Corticchiato. L'itinéraire à aménager en « sentier du patrimoine» est situé près du village. Au départ du hameau de Curtichjatu, le parcours rejoint a Vadda a I Mulini (vallée des moulins) et permettra au visiteur de remonter le temps en se plongeant dans la vie d'une communauté rurale de la fin du 19e siècle.

Un circuit familial
Du point de vue technique, la boucle oscillera entre les niveaux très facile et facile. La durée de marche est d'environ 1h15; l'altitude maximum du parcours est de 558m et de 397m au minimum. Le dénivelé cumulé à la montée est de 211m. Il s'agit donc d'un itinéraire grand public et particulièrement adapté aux familles. D'un point de vue patrimonial, le circuit présente une richesse notable en petit patrimoine lié à l'eau et notamment à l'utilisation de la force hydraulique. Trois moulins à roues verticales et horizontales, et une ancienne unité de fabrication des ébauchons de pipes sont recensés. La présence sur le parcours de châtaigneraies et d'anciennes cultures en terrasses, sera l'occasion d'aborder le thème de l'organisation du terroir de la communauté et les activités productives anciennes (cultures céréalières, potagères, vigne, olivier, châtaigneraie).

L'Office de l'Environnement de la Corse œuvre depuis de nombreuses années à la valorisation du patrimoine rural non protégé de l'île : chemins et murs en pierres sèches, terrasses de culture, calades, fontaines, fours, moulins. La sauvegarde de ce patrimoine et sa valorisation ne peuvent s'inscrire dans une simple démarche sectorielle, qu'elle relève de l'agriculture, du tourisme ou de l'environnement, ni se résumer au seul inventaire, à la protection ou à la restauration, mais doit se situer à la croisée de toutes ces problématiques et se décliner dans un projet global de développement local, voulu et mis en œuvre par les acteurs publics et privés du territoire.

C'est officiel, la CAPA aura son sentier du patrimoine. Les travaux ont débuté à la fin du mois de juin.

L'EAU DANS LA VILLE
LA RECONQUÊTE

Depuis la mise en place du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à l'échelle d'un périmètre qui englobe les fleuves de la Gravona et du Prunelli ainsi que les Golfes d'Ajaccio et de Lava, des actions de restauration, d'entretien et de valorisation des cours d'eau qui font la richesse du patrimoine naturel du Pays Ajaccien, ont été programmées.

Plus concrètement, suite à une étude menée en 2012, la CAPA a décidé de mettre en œuvre un certain nombre de travaux pour améliorer l'état des cours d'eau. « *Parmi ces mesures, l'on peut distinguer la restauration et la valorisation des berges autour du Cavallu Mortu, du Ponte Bonellu et du Valdu Malu. En effet, il est envisagé l'ouverture de sentiers de découverte pour permettre l'accès à des portions de rivière ou à des zones humides avec un fort intérêt écologique. Cette action est capitale puisqu'elle vise à faire connaître et à rendre accessible ce patrimoine naturel exceptionnel et parfois méconnu aux habitants du Pays ajaccien* » insiste Patrick Madec chargé de mission contrat de baie et SAGE à la Communauté d'Agglomération.

Une initiative intéressante pour se réapproprier et reconquérir cet espace, souvent délaissé au profit des plages du pays ajaccien.

LUTTER CONTRE LES FUITES

Depuis 2012, la loi Grenelle II et son décret d'application du 27 janvier ont pour objectif de réduire les prélèvements en eau de 20% d'ici 2020. Le Conseil Communautaire a ainsi adopté un plan de réduction des prélèvements en eau qui vise à réduire les consommations, les pertes et à réutiliser les eaux usées.
Au sein de ce plan de réduction, la lutte contre les fuites est devenue un enjeu majeur.
Leur réduction permettant de faire des économies d'exploitation et de consommer moins d'énergie.

Les mesures préconisées par la CAPA

Diverses mesures sont prises pour rechercher les fuites sur le réseau, afin de réduire les prélèvements dans le milieu naturel.
Dans un premier temps, pour assurer une recherche de fuite efficace et permanente, 29 compteurs de sectorisation et distribution supplémentaires ainsi que 9 sondes de pression seront installées.
Ces installations, ajoutées à celles déjà existantes, permettront de diviser le réseau en plusieurs secteurs et de calculer des indices de perte. Ces indices détermineront les zones où les fuites sont les plus importantes et doivent être supprimées en priorité par des travaux.
Dans un second temps, l'amélioration du système de télégestion donnera en temps réel les informations sur les volumes transitant dans chaque zone déterminée. Ces informations rendront le service plus réactif en cas de fuite.

La communication entre les stations de pompage et les réservoirs permettra aussi de supprimer les pertes d'eau par passage au trop plein des réservoirs. Lorsqu'un réservoir est plein, la consigne d'arrêt du pompage sera envoyée automatiquement.

Enfin, en faveur des services, des collectivités et des entreprises (BTP, entretien des voiries), des bornes de puisage pour pouvoir contrôler les prélèvements d'eau seront installées. Il s'agit de points de prélèvement connectés au réseau. Elles peuvent identifier l'utilisateur et enregistrer la quantité puisée.

Ainsi, l'objectif de ces mesures est de faire progresser le rendement du réseau de 2% chaque année pour atteindre 85% en 2017. Cela passera bien évidemment sur le long terme par la réparation des fuites et l'établissement d'un plan de renouvellement du réseau.

CONSOMMER LOCAL, C'EST DURABLE

Le développement durable, c'est quoi ?
La CAPA et Monsieur DéDé vous aident à préciser cette notion avec quelques exemples !

Consommer local c'est bon pour le lien social
Pour Monsieur Dédé et sa famille, «consommer local» permet d'entrer en contact avec les producteurs mais aussi avec d'autres consommateurs. En effet, qui dit produits alimentaires locaux dit assez souvent circuit court et distribution directe.
Ces rencontres donnent l'occasion de faire ou refaire l'apprentissage du goût et des saveurs, d'échanger autour des modes production, de connaître les contraintes des agriculteurs, même de créer des relations d'amitié autour de la confiance, la recherche de sens et le partage des valeurs.
« Consommer local » peut ainsi permettre de développer les lieux de convivialité et de rencontres.

Donc consommer local c'est bon pour le LIEN SOCIAL

Consommer local c'est bon pour l'économie
Quand la famille Dédé consomme local, elle valorise le travail des producteurs locaux en limitant les intermédiaires et leurs marges. Ainsi c'est plus de revenu pour les agriculteurs et du pouvoir d'achat préservé pour les familles, qu'elles peuvent soit épargner, soit réinvestir dans d'autres dépenses indispensables.
Ainsi la famille Dédé permet le maintien d'un maximum d'agriculteurs qui par leur présence même, crée et développe de l'activité et de l'emploi : là le garagiste qui entretient le matériel agricole, ici l'école qui se maintient avec les enfants du paysan,

Donc consommer local c'est bon pour l'ÉCONOMIE

Consommer local c'est bon pour l'environnement
Quand la famille Dédé consomme local, elle essaye de se fournir chez des producteurs qui ne pratiquent pas une agriculture intensive, consommatrice de produits phytosanitaires dont l'impact sur la santé humaine commence à être identifiée. La famille Dédé participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant les distances parcourues par un produit entre son lieu de production et son lieu d'achat. Elle contribue aussi à la biodiversité et à l'identité paysagère en aidant un maximum d'agriculteurs à sa maintenir sur place.

Donc consommer local, c'est bon pour l'ENVIRONNEMENT

ALORS VOUS AVEZ SAISI ?
Quand ce que nous faisons au quotidien
est bon pour
L'ECONOMIE
et
LE LIEN SOCIAL
et
L'ENVIRONNEMENT
Alors nous mettons en pratique le
DEVELOPPEMENT DURABLE

Signé Monsieur DéDé

Ajaccio
Création réservoir et réseaux dans les quartiers Est
Remaillage Diamant
Desserte haute Résidence des Iles

Afa
Maillage ressources Afa

Alata
Renouvellement réseau Ranucchetti

Appietto
Déplacement d'un canalisation AEP Gilles

Renouvellement réseau

Cuttoli Corticchiato
Renouvellement réseau (Casaricaccio)

Peri
Extension réseau (village)
Petra Rossa antennes

Villanova : mise en place d'un surpresseur

Ressource alternative de la Gravona : Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre

Travaux en cours

Ajaccio
- Construction de la STEP des Sanguinaires : Travaux en cours. Bâtiment prétraitements en cours d'équipement. Bâtiment existant: décantation primaire sud achevée, traitement biologique et décanteur secondaire en cours de rééquipement.
- Déplacement poste de refoulement «Monument aux Morts» : Déplacement des réseaux achevé. Construction du poste de refoulement en cours
Diagnostic Rue Marboeuf – rue dell'Pellegrino
Raccordement Immeuble le Iena. Jardins de l'empereur : 2e tranche terminée

Peri :
Olmo : travaux en cours

Ajaccio
Réhabilitation de l'ancienne décharge de St Antoine : Travaux réceptionnés
Bassin de traitement des eaux pluviales et lixiviats

Mobilité

Ajaccio
Etude du noeud intermodal

Bâtiments publics

Baléone : ALSH : Travaux d'amélioration des abords et isolement des locaux tiers achevés.Création d'un accès piétons

Développement économique

Appietto : Poursuite gestion et aménagement plage de lava
Cuttoli : Travaux sentier du patrimoine

Tous les travaux en cours: www.ca-ajaccien.fr

NOUVELLE RÈGLEMENTATION La RT 2012

Applicable à tous les permis de construire à usage d'habitation depuis le 1er janvier 2013.

La nouvelle réglementation thermique, dite RT 2012, s'applique aux constructions neuves et aux extensions ou surélévations de bâtiments à usages d'habitation. Cette réglementation a pour but de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Elle vous permet à terme de faire des économies en réduisant votre facture énergétique et d'augmenter votre pouvoir d'achat en préservant l'environnement.

Le respect de cette nouvelle norme implique désormais une étude thermique obligatoire, réalisée par un bureau d'étude spécialisé. Elle doit faire apparaître des critères de mesure de l'efficacité énergétique des habitations : les exigences de résultats et les exigences de moyens.

Trois exigences de résultat

Bbio « Besoin bioclimatique » l'efficacité énergétique du bâti
Cette exigence permet de limiter les besoins en énergie grâce à une conception bioclimatique performante qui optimise les apports caloriques naturels.

Cep « Consommation énergétique primaire » : la consommation énergétique du bâtiment.
Il s'agit de la consommation d'énergie qu'il ne faut pas dépasser pour 5 utilisations telles que : le chauffage, le refroidissement, l'éclairage, la production d'eau chaude sanitaire et les auxiliaires. Pour la Corse, cette limite est fixée à 40 Kwh/m²/an modulable en fonction de l'altitude.

Tic « Température intérieure conventionnelle » : le confort d'été sans climatisation.
Comment assurer un bon niveau de confort en été sans avoir recours à un système actif de refroidissement. La réglementation impose que la température la plus chaude au cours d'une séquence de 5 jours de forte chaleur l'été ne dépasse pas un certain seuil.

Un test d'étanchéité à l'air obligatoire

Ce test permet de quantifier les sorties d'air parasites et d'assurer une bonne étanchéité de l'habitation, indispensable à la performance énergétique et au confort de ses usagers. Le test doit être réalisé par un opérateur agréé par le ministère en charge de la construction.

Des exigences de moyens

Afin d'obtenir des résultats conformes à l'étude, des moyens sont exigés comme : l'obligation d'utiliser des équipements performants et faisant appel aux énergies renouvelables, d'utiliser des surfaces vitrées au moins égales à 1/6ème de la surface habitable, d'assurer l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment à l'air, ou encore de permettre l'affichage de la consommation d'énergie pour renseigner les usagers d'un logement.

Les contrôles

La prise en compte de la réglementation sera contrôlée lors de deux attestations que vous devez remettre au service qui instruit votre demande de permis de construire. La première est à remettre avec la demande de permis de construire et comprend une partie de l'étude thermique. En exigence de résultat il s'agit de la valeur du Bbio et en exigence de moyen, de la surface des baies (1/6ème de la surface habitable) et de l'indication d'une source de d'énergie renouvelable. La seconde est à fournir avec la DAACT (déclaration d'attestation d'achèvement et de conformité des travaux). Cette dernière doit contenir les résultats du test d'étanchéité à l'air.

Plus d'infos ? La Maison de l'Habitat Durable vous accompagne gratuitement dans votre projet de construction : Information - Conseils - Documentations - Orientations.
Prenez rendez-vous : 04 95 52 53 26 habitatdurable@ca-ajaccien.fr

Sortez surfer!

La CAPA vous offre le WiFi

PLACE MIOT, PLACE FOCH, PLACE DU DIAMANT, PORT CHARLES ORNANO, PLACE DU CASONE,
MÉDIATHÈQUE DES CANNES, SQUARE CAMPINCHI, PLAGE DE LAVA

CAPA
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
www.ca-ajaccien.fr

Collectivité Territoriale de CORSE
Culletività Territuriale di CORSICA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE